

Loi sur les allocations

Je félicite le nouveau ministre de sa nomination à un poste aussi prestigieux. Le premier ministre (M. Trudeau) ne pouvait faire un choix plus judicieux. En effet, le ministre des Anciens combattants (M. MacDonald) est un homme très sympathique et qui mieux que quiconque, inspire confiance. Il a la compétence nécessaire pour prendre charge de ce ministère et apporter à la loi les modifications réclamées par les anciens combattants. Nul doute que le bill C-148 a été largement inspiré par lui.

En vertu de ce bill, des modifications importantes sont apportées à la loi sur les allocations aux anciens combattants. Je suis heureux de constater que l'on reconnaît davantage le droit des anciens combattants et de leurs familles d'atteindre à un niveau de vie correspondant autant que possible aux possibilités matérielles de notre pays. Si ce n'était des entraves causées par un système financier désuet et inhumain, il serait certainement possible de faire davantage, et personne ne s'en porterait plus mal.

• (1610)

En effet, en tant que créditistes, nous préconisons un principe qui, à nos yeux, doit être la pierre angulaire de toute société organisée sur une base économique logique.

Ce principe est le suivant: il faut rendre financièrement possible tout ce qui est physiquement réalisable.

On attend le crédit financier comme certains enfants attendent le Père Noël. On a les hommes, les machines et les richesses qu'il faut pour mettre notre économie en branle et, pourtant, parce que le gouvernement croit que c'est le crédit financier qui est à la base de l'activité économique plutôt que les hommes, les machines et les richesses, notre pays compte plus d'un demi-million de chômeurs.

Les chômeurs voient les immenses richesses du pays qui ne demandent qu'à être mises au service de tout le monde. Ils sont en droit de se demander ce que le gouvernement attend pour utiliser ces richesses.

C'est cela, monsieur l'Orateur, que les créditistes veulent dire quand ils demandent de rendre financièrement possible tout ce qui est physiquement réalisable. On a les hommes, les outils et les machines, qui constituent la base de l'économie. Le rôle du crédit financier est maintenant de rendre possible tous les développements qui sont physiquement réalisables.

Sortons donc des sentiers battus. Délaissions les chemins cahoteux du système financier actuel qui nous mène d'une crise économique à l'autre et nous empêche d'en arriver à établir une société juste.

En ce qui a trait aux anciens combattants, le programme de sécurité sociale et économique du Parti Crédit Social du Canada est la solution à long terme idéale. Bien sûr, étant donné les circonstances et le cadre du système actuel, nous approuvons le gouvernement d'accorder une augmentation aux hommes qui ont souffert et qui se sont battus pour leur pays, et c'est pourquoi nous appuyons ce projet de loi.

Toutefois, je tiens à rappeler aux honorables députés que le programme de sécurité sociale et économique du Crédit social offre une alternative intéressante aux multiples faiblesses de tous les régimes d'aide sociale actuellement appliqués par le gouvernement.

Nous proposons l'établissement d'un revenu annuel garanti qui sera versé à tous les Canadiens—y compris les anciens combattants—âgés de plus de 18 ans, et ce, sans exception. On ne vise pas les anciens combattants de 18 ans, parce qu'on sait qu'ils sont plus âgés que cela.

[M. Lambert (Bellechasse).]

D'abord, tout célibataire recevrait \$1,200 par année; s'il est marié, en plus de bénéficier de ses prestations et de celles de son épouse, il recevrait \$250 par année pour chaque enfant.

Les exemptions d'impôt seraient fixées à \$2,500 par année pour un célibataire, et à \$5,000 pour un couple; une exemption supplémentaire de \$500 serait accordée pour chaque enfant.

Si le soldat qui s'est battu pour son pays est devenu invalide, il recevrait une prestation d'invalidité supplémentaire de \$200 par mois, s'il est célibataire, et de \$350, s'il est marié.

Il est évident qu'un tel système éviterait toutes les tracasseries et tous les détours qui caractérisent le système actuel. Tous ont droit aux prestations de sécurité sociale; c'est là un droit pour chaque individu. Les prestations seraient donc distribuées sans enquête et sans intrusion dans les affaires personnelles des citoyens.

Voilà ce que nous préconisons à long terme et qui remplacerait avantageusement le projet de loi que nous discutons présentement.

Si le gouvernement n'est pas disposé à offrir mieux à ceux qui se sont battus pour leur pays, nous nous sentirons obligés d'appuyer ce projet de loi, parce que nous voulons que les anciens combattants reçoivent le plus possible en reconnaissance des sacrifices qu'ils ont consenti à faire, dans l'abnégation.

Toutefois, nous tenons à rappeler au gouvernement que le projet de loi C-148 est déjà dépassé, et que le programme de sécurité sociale et économique du Crédit social est la solution que tous les Canadiens attendent avec impatience.

Nos anciens combattants ont sûrement encore droit à plus de reconnaissance de toute la population. La plupart ont donné les meilleures années de leur vie; ils ont sacrifié les avantages d'une vie familiale. D'autres ont abandonné leurs études, un métier ou une profession qui leur aurait permis de gagner plus efficacement leur vie, tout en demeurant dans leur milieu.

J'ai toujours eu, pour ma part, beaucoup de respect pour ces hommes courageux qui n'ont pas craint de risquer leur vie pour la sauvegarde de nos libertés. Nous leur devons beaucoup de reconnaissance non seulement en paroles, mais aussi en actes. Et comment mieux le témoigner qu'en améliorant les lois qui les concernent, afin qu'ils puissent jouir de la sécurité et de la liberté pour lesquelles ils ont combattu?

J'ai eu l'occasion au cours de l'été dernier, de visiter, en compagnie d'autres députés, les plages de la Normandie, où des millions de soldats Canadiens sont débarqués pour libérer pour une deuxième fois en un demi-siècle le vieux pays de France.

Il faut visiter les cimetières où reposent des milliers de nos frères Canadiens qui sont tombés au champ d'honneur pour comprendre les horreurs de la guerre et le courage qu'ont manifesté les soldats canadiens.

En visitant ces cimetières, et en lisant les inscriptions qui figurent sur les monuments, c'est avec beaucoup d'émotion que nous relevons les noms de jeunes Canadiens, dont l'âge varie entre 19 et 25 ans, qui avaient pourtant, eux aussi, le droit de vivre.

Chaque année, la célébration du Jour du Souvenir nous rappelle que notre génération a vécu deux guerres mondiales qui ont fait beaucoup de victimes, et dont un grand nombre de familles subissent encore les effets.